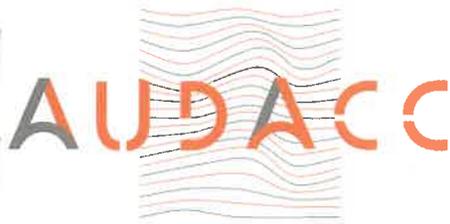


ASSOCIATION CEDAPA
Association Loi 1901
2 Avenue du Chalutier Sans Pitié
22190 PLERIN

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos au 31/12/2022



Fabien **Jouan**
Thomas **Pécheu**
Dominique **Clément**
Experts-Comptables DPLE
Commissaires aux Comptes

ASSOCIATION CEDAPA

Association Loi 1901

www.AUDACC.fr

02 96 61 83 33

audacc@audacc.fr

**Siège social : 2 Avenue du Chalutier Sans Pitié
22190 PLERIN**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos au 31/12/2022

Aux Membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale du 1^{er} Décembre 2022, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION CEDAPA relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'ASSOCIATION CEDAPA.

Plérin / 22190 Plérin
Immeuble 1.618 - 3, rue des Mimosas

Guingamp / 22200 Grâces
8, rue de Parc An Feunteun

Lamballe / 22400 Lamballe
13, zone du Ventoué

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaires aux comptes, sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Bureau et dans les autres documents adressés aux Membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'ASSOCIATION CEDAPA à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à PLERIN, le 14 Novembre 2023

Le Commissaire aux Comptes

AUDACC, représenté par

AUDACC

Thomas PECHEU

Sarl au capital de 60 512 €

**Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes**

3 rue des Mimosas - BP 40311 - 22193 PLERIN CEDEX

8 rue de Parc An Feunteun - 22200 GRACES

13 Zone du Ventoué - 22400 LAMBALLE

Tél. 02 96 61 83 33 - audacc@audacc.fr

BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
	Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles					
	Frais d'établissement					
	Frais de recherche et de développement	26 707	6 513	20 194		20 194
	Donations temporaires d'usufruit					
	Concessions, brevets, licences, marques...	3 395	2 715	680	215	465 216.28
	Immobilisations incorporelles en cours				18 211	18 211 100.00
	Avances et acomptes					
	Immobilisations corporelles					
	Terrains					
	Constructions					
	Installations techniques Matériel et outillage	16 303	13 293	3 010	3 631	621 17.11
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
Immobilisations financières (1)						
Participations et Créances rattachées						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres				672	672 100.00	
Total I	46 405	22 521	23 884	22 728	1 155 5.08	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours					
			3 694	4 372	679	
	Créances (2)					
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	58 445		58 445	70 840	12 395 17.50
	Créances reçues par legs ou donations					
	Autres	169 445		169 445	160 275	9 170 5.72
	Valeurs mobilières de placement					
	Instruments de trésorerie					
Disponibilités	210 467		210 467	216 647	6 180 2.85	
Charges constatées d'avance (2)	6 218		6 218	9 293	3 075 33.09	
Total II	448 270		448 270	461 428	13 159 2.85	
Cas de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)					
	Primes de remboursement des emprunts (IV)					
	Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	494 674	22 521	472 153	484 157	12 003 2.48	

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à plus d'un an

AUDACC

Sarl au capital de 60 512 €

**Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes**

3 rue des Mimosas - BP 40311 - 22193 PLERIN CEDEX

PERSPECTIVES Parc An Feunteun - 22200 GRACES

13 Zone du Ventoué - 22400 LAMBALLE

Tél. 02 96 61 83 33 - audacc@audacc.fr

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres						
	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires	356 960		387 735		30 775	7.94
	Fonds propres complémentaires						
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
Réserves pour projet de l'entité							
Autres							
Report à nouveau							
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	2 626		30 775		28 149	91.47
	Situation nette (sous total)	354 334		356 960		2 626	0.74
	Fonds propres consommables						
	Subventions d'investissement						
	Provisions réglementées						
	Total I	354 334		356 960		2 626	0.74
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)						
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	31 448		38 282		6 834	17.85
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales	79 038		80 715		1 678	2.08
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	585		735		150	20.41
Instruments de trésorerie							
Produits constatés d'avance	6 749		7 465		716	9.59	
	Total IV	117 819		127 197		9 378	7.37
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	472 153		485 153		11 000	2.27

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

ssier N° 710229 en Euros.

111 070

AUDACC
Sarl au capital de 60 512 €
Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
3 rue des Mimosas - BP 40311 - 22193 PLERIN CEDEX
8 rue de Parc An Feunteun - 22200 GRACES
PERSPECTIVES 13 Zone du Ventoué - 22400 LAMBALLE
Tél. 02 96 61 83 33 - audacc@audacc.fr

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations	18 500		18 000		500	2.78
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service	211 232		173 485		37 746	21.76
Parrainages	30 425		29 980		445	1.48
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	220 122		258 839		38 716	14.96
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels	1 070		1 471		401	27.26
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	15 816		23 668		7 852	33.17
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits	8 307		23 304		14 998	64.36
Total I	505 472		528 747		23 276	4.40
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises			2 495		2 495	100.00
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	145 624		135 832		9 793	7.21
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	1 320		1 866		547	29.29
Salaires et traitements	254 190		296 156		41 966	14.17
Charges sociales	100 108		119 299		19 191	16.09
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	9 027		2 629		6 399	243.43
Dotations aux provisions						
Reports en fonds dédiés						
Autres charges	738		359		379	105.67
Total II	511 007		558 635		47 628	8.53
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	5 535		29 888		24 353	81.48

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

AUDACC
Sarl au capital de 60 512 €
Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
3 rue des Mimosas - BP 40311 - 22193 PLERIN CEDEX
8 rue de Parc An Feunteun - 22200 GRACES
PERSPECTIVE du Ventoué - 22400 LAMBALLE
Tél. 02 96 61 83 33 - audacc@audacc.fr

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés	1 202		426		776	182.18
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total III	1 202		426		776	182.18
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total IV						
2. Résultat financier (III-IV)	1 202		426		776	182.18
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	4 334		29 462		25 129	85.29
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion	3 625		1 712		1 913	111.69
Sur opérations en capital	672				672	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges						
Total V	4 297		1 712		2 584	150.91
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion	1 917		3 025		1 108	36.63
Sur opérations en capital	672				672	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Total VI	2 589		3 025		437	14.43
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	1 708		1 313		3 021	230.09
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I+III+V)	510 970		530 886		19 915	3.75
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	513 596		561 661		48 065	8.56
5. EXCEDENT OU DEFICIT	2 626		30 775		28 149	91.47

AUDACC
Sarl au capital de 60 512 €

**Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes**

3 Bis des Mimosas - BP 40311 - 22193 PLERIN CEDEX
8 rue de Parc An Feunteun - 22200 GRACES
13 Zone du Ventoué - 22400 LAMBALLE
Tél. 02 96 61 83 33 - audacc@audacc.fr

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Absence de faits caractéristiques dans l'exercice

L'événement Covid -19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'association

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

AUDACC

Sarl au capital de 60 512 €

**Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes**

3 rue des Mimosas - BP 40311 - 22193 PLERIN CEDEX

8 rue de Parc An Feunteun - 22200 GRACES

PERSPECTIVE du Ventoué - 22400 LAMBALLE

Tél. 02 96 61 83 33 - audacc@audacc.fr

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

		Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
			Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	TOTAL			26 707
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	5 929		800
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		15 539		1 558
	TOTAL	15 539		1 558
Prêts, autres immobilisations financières		672		
	TOTAL	672		
	TOTAL GENERAL	22 140		29 065

		Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
		Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement	TOTAL			26 707	26 707
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL		3 334	3 395	3 395
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			794	16 303	16 303
	TOTAL		794	16 303	16 303
Prêts, autres immobilisations financières			672		
	TOTAL		672		
	TOTAL GENERAL		4 800	46 405	46 405

* Autres postes d'immobilisations corporelles" : le montant de 26 707 € correspond aux frais de recherche et développement relatif à la réalisation du livre "Vélages groupés de printemps"

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement	TOTAL	6 513		6 513
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	5 714	335	2 715
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		11 908	794	13 293
	TOTAL	11 908	794	13 293
	TOTAL GENERAL	17 622	9 027	22 521

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ. TOTAL	6 513				
Autres immob.incorporelles TOTAL	335				
Matériel de bureau informatique mobilier	2 179				
	TOTAL	2 179			
	TOTAL GENERAL	9 027			

AUDACC

Sarl au capital de 60 512 €

Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes

3 rue des Mimosas - BP 40311 - 22193 PLERIN CEDEX

8 rue de Parc An Feunteun - 22200 GRACES

13 Zone du Ventoué - 22400 LAMBALLE

Tél. 02 96 61 83 33 - audacc@audacc.fr

PERSPECTIVES

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	58 445	58 445	
Personnel et comptes rattachés	248	248	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 109	5 109	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 208	1 208	
Divers état et autres collectivités publiques	162 880	162 880	
Charges constatées d'avance	6 218	6 218	
TOTAL	234 109	234 109	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	31 448	31 448		
Personnel et comptes rattachés	24 901	24 901		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	26 676	26 676		
Taxe sur la valeur ajoutée	11 272	11 272		
Autres impôts taxes et assimilés	16 188	16 188		
Autres dettes	330	330		
Produits constatés d'avance	6 749	6 749		
TOTAL	117 564	117 564		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 524
Dettes fiscales et sociales	36 174
Total	44 699

AUDACC

Sarl au capital de 60 512 €

Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes

3 rue des Mimosas - BP 40311 - 22193 PLERIN CEDEX

8 rue de Parc An Feunteun - 22200 GRACES

13 Zone du Ventoué - 22400 LAMBALLE

Tél. 02 96 61 83 33 - audacc@audacc.fr

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Détail des charges à payer

	Montant
FNP HONORAIRES COMPTABLES SOLDE 2022	1 840
FNP HONORAIRES INNOVAL FOM VIVEA	857
FNP FRAIS AFFRANCHISSEMENT 12/2022	109
FN HONO GESTION SOCIALE 4T2022	720
FNP HNON MISSION CAC 2022	4 998
PROVISION CONGES PAYES	24 860
PROVISION CHARGES S/ CONGES payes	11 315
Total	44 699

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	6 218
Total	6 218

Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	6 749
Total	6 749

AUDACC

Sarl au capital de 60 512 €

**Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes**
3 rue des Mimosas - BP 40311 - 22193 PLERIN CEDEX
8 rue de Parc An Feunteun - 22200 GRACES
13 Zone du Ventoué - 22400 LAMBALLE
Tél. 02 96 61 83 33 - audacc@audacc.fr

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Détail des produits constatés d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
PCA IDELE 2021	5 865		
PCA IDELE 2022	884		
Total	6 749		

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation des subventions

Répartition par secteur d'activité	Montant
VOIR ETAT CI JOINT	1
Total	1

Valorisation des contributions volontaires

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit.

Notre entité a décidé de ne pas comptabiliser les contributions volontaires en nature :

Les motifs de notre décision sont les suivantes :

Les deux conditions suivantes devant être remplies ne le sont pas :

* La nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'entité ;

* L'entité est en mesure de recenser et de valoriser les contributions volontaires en nature.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

L'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.

Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice étant donné la forte rotation du personnel, les engagements retraite auraient de faibles probabilités d'être versées.

AUDACC

Sarl au capital de 60 512 €

Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes

3 rue des Mimosas - BP 40311 - 22193 PLERIN CEDEX

8 rue de Parc An Feunteun - 22200 GRACES

13 Zone du Ventoué - 22400 LAMBALLE

Tél. 02 96 61 83 33 - audacc@audacc.fr

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Charges et produits sur exercices antérieurs

Nature	Montant	imputé au compte
Charges		
- SOLDE FRAIS FORMATION BOOST	1 450	
- RETENEUS SUBV SCOPELA SUBV 2019	468	
Total	1 918	
Produits		
- REMB MSA ERREUR DESN 2021	2 189	
- REMB COTIS CCPAM 2020	1 438	
Total	3 627	

ACTIVITES PRINCIPALES : Etude et promotion des pratiques pour une agriculture durable et le développement des systèmes herbagers et autonomes.

AUDACC

Sarl au capital de 60 512 €

**Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes**

3 rue des Mimosas - BP 40311 - 22193 PLERIN CEDEX

8 rue de Parc An Feunteun - 22200 GRACES

13 Zone du Ventoué - 22400 LAMBALLE

Tél. 02 96 61 83 33 - audacc@audacc.fr

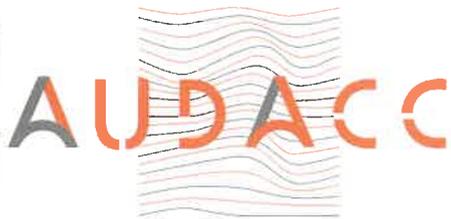
LISTE DES SUBVENTIONS INSCRITES AU COMPTE DU RESULTAT DE 2022

NATURE	FINANCEURS		MONTANTS	TYPE	FONDS EUROPEENS	ETAT	COLLECTIVITES TERRITORIALES	AUTRES
PROGRAMME Algues vertes accompagnement collectif Baie de St Brieuc	REGION BRETAGNE AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE CONSEIL DEPARTEMENTAL 22		11 934 €	concours publics			4 794 €	7 140 €
PROGRAMME Agriculture durable Jaudy Guindy	AGENCE DE L'EAU -LOIRE BRETAGNE délégation Armorique 18 rue du Sabot Parc du Zoopole 22440 PLOUFRAGAN		3 528 €					3 528 €
PROJET AEP VELAGES GROUPES AUTOMNE	REGION BRETAGNE		13 160 €	concours publics			13 160 €	
PROGRAMME ECOPHYTO II EN BRETAGNE Groupe BV de la Rance Groupe Leff Trieux Groupe Mené Groupe Trégor 3 Groupe Tergor 2 Groupe Sud Ouest	AGENCE DE L'EAU -LOIRE BRETAGNE		46 814 €	concours publics				46 814 €
PROGRAMME INSTALLATION AITA	REGION BRETAGNE		3 628 €	concours publics			3 628 €	
ETUDE CLIMAT & DURABILITE RESILIENCE DES SYSTEMES HERBAGERS	ADEME ETAT par GIEE		5 117 € 1 442 €	concours publics		1 442 €		5 117 €
PRORAMME PLAN D ACTIONS AGRICULTURE DURABLE EN BRETAGNE	REGION BRETAGNE via FRCIVAM BRETAGNE AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE		15 130 € 7 015 €	concours publics			15 130 €	7 015 €
SOUTIEN ACTIONS POUR LE DEVELOPPEMENT SYSTEMES HERBAGERS	CONSEIL DEPARTEMENTAL 22		82 500 €	subvention exploitation			82 500 €	
SOUTIEN EMPLOIS ASSOCIATIFS - 2 POSTES ANIMATEURS	CONSEIL DEPARTEMENTAL 22		29 854 €	subvention d'exploitation			29 854 €	
	TOTAL SUBVENTIONS- EXERCICE 2022		220 122 €			1 442 €	149 066 €	69 614 €

AUDACC

Sarl au capital de 60 512 €

**Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes**
3 rue des Mimosas - BP 40311 - 22193 PLERIN CEDEX
8 rue de Parc An Feunteun - 22200 GRACES
13 Zone du Ventoué - 22400 LAMBALLE
Tél. 02 96 61 83 33 - audacc@audacc.fr



Fabien **Jouan**
Thomas **Pécheu**
Dominique **Clément**
Experts-Comptables DPLE
Commissaires aux Comptes

ASSOCIATION CEDAPA

Association Loi 1901

www.AUDACC.fr

02 96 61 83 33

audacc@audacc.fr

**Siège social : 2 Avenue du Chalutier Sans Pitié
22190 PLERIN**

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
Exercice clos au 31/12/2022

Aux Membres,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Plérin / 22190 Plérin
Immeuble 1.618 - 3, rue des Mimosas

Guingamp / 22200 Grâces
8, rue de Parc An Feunteun

Lamballe / 22400 Lamballe
13, zone du Ventoué

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

1- CONVENTION CONCLUE AVEC LES ADMINISTRATEURS

1.1 Indemnités versées aux administrateurs

Personnes concernées :

Les personnes concernées sont les administrateurs de l'association.

Nature et objet :

L'association indemnise les administrateurs pour leur participation aux réunions (réunions du Conseil d'Administration, missions de représentation...) à compter de leur 6^{ème} participation.

Depuis le 14 Juin 2011, le forfait s'élève à 50 € pour une demi-journée et 80 € pour une journée.

L'association prend également en charge les frais kilométriques et les frais de repas engagés au cours des missions.

Les frais kilométriques sont remboursés sur la base de 0.41 € du kilomètre.

Les frais de repas sont remboursés sur présentation du justificatif.

Modalités :

En 2022 le montant des indemnités et des frais payés aux administrateurs s'élève à 9626.90 €, répartis de la manière suivante :

- Indemnités forfaitaires : 4 520.00 €
- Frais kilométriques : 5 106.90 €

2. CONVENTIONS CONCLUES AVEC LA FEDERATION REGIONALE CIVAM BRETAGNE

2.1 Convention de redistribution de subventions conclue avec la Fédération Régionale CIVAM Bretagne

Personne concernée :

La personne concernée est Monsieur Fabrice Charles, Président de l'association CEDAPA et Co-Président de la Fédération Régionale CIVAM Bretagne.



Nature et objet :

L'association FR CIVAM Bretagne est coordinatrice générale du programme d'actions « soutien au plan d'actions en faveur d'une agriculture durable en Bretagne » menée en partenariat avec les structures suivantes : réseau CIVAM, Adage, Civam AD 56, Civam 29 et CEDAPA.

L'association FR CIVAM Bretagne, interlocutrice principale auprès des financeurs (Conseil Régional de Bretagne, Agence de l'eau et la Préfecture de Région), perçoit les subventions et les redistribue aux opérateurs en fonction des bilans et justificatifs.

Modalités :

Le montant des subventions redistribuées par l'association FR CIVAM Bretagne à l'association CEDAPA au titre des actions de communication et de développement en faveur des systèmes herbagers menées en 2022 dans les Côtes d'Armor s'élève à 22 145.80 €.

2.2 Convention de redistribution de subvention conclue avec la Fédération Régionale CIVAM Bretagne

Personne concernée :

La personne concernée est Monsieur Fabrice Charles, Président de l'association CEDAPA et Co-Président de la Fédération Régionale CIVAM Bretagne.

Nature et objet :

L'association FR CIVAM Bretagne est coordinatrice générale du programme d'actions « Accompagnement à la transmission-reprise et la création d'activités agri-rurales innovantes » menée en partenariat avec l'association CEDAPA.

L'association FR CIVAM Bretagne, interlocutrice principale auprès du Conseil Régional de Bretagne, perçoit les subventions et les redistribue à l'association CEDAPA en fonction des bilans technique et financier fournis.

Modalités :

Le montant des subventions redistribuées par l'association FR CIVAM Bretagne à l'association CEDAPA au titre du « Programme régional d'actions d'Accompagnement Installation Transmission (AITA) » dans les Côtes d'Armor au titre de l'année 2022 s'élève à 3 628 €.



2.3 Convention de prestations de services conclue avec la Fédération Régionale CIVAM Bretagne

Personne concernée :

La personne concernée est Monsieur Fabrice Charles, Président de l'association CEDAPA et Co-Président de la Fédération Régionale CIVAM Bretagne.

Nature et objet :

L'association FR CIVAM Bretagne sous-traite une partie de la réalisation du projet « Efficacité énergétique territoriale et agriculture durable » auprès de l'association CEDAPA.

Modalités :

Les prestations fournies à l'association FR CIVAM Bretagne par l'association CEDAPA au titre du projet Energie 2021 s'élèvent à 12 609 € correspondant à 27 jours d'étude.

2.4 Convention de prestations de services conclue avec la Fédération Régionale CIVAM Bretagne

Personne concernée :

La personne concernée est Monsieur Fabrice Charles, Président de l'association CEDAPA et Co-Président de la Fédération Régionale CIVAM Bretagne.

Nature et objet :

L'association FR CIVAM Bretagne sous-traite une partie de la réalisation du projet « FERMADAPT-Adaptation des systèmes agricoles de l'ouest face au changement climatique » auprès de l'association CEDAPA.

Modalités :

Les prestations fournies à l'association FR CIVAM Bretagne par l'association CEDAPA s'élèvent à 3 550 €.

Fait à PLERIN, le 14 Novembre 2023

Le Commissaire aux Comptes

AUDACC

AUDACC, représenté par

Thomas PECHEU

Sarl au capital de 60 512 €

Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes

3 rue des Mimosas - BP 40311 - 22193 PLERIN CEDEX

8 rue de Parc An Feunteun - 22200 GRACES

13 Zone du Ventoué - 22400 LAMBALLE

Tél. 02 96 61 83 33 - audacc@audacc.fr